

Laval Agglomération
Département de la Mayenne
MONTJEAN - 1 - C

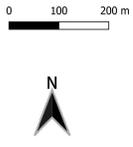
PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL
4.2 - Règlement graphique



P.L.U.I arrêté le : 12 DÉCEMBRE 2018
P.L.U.I approuvé le : 16 DÉCEMBRE 2019
Modification n°1 pour Approbation par le CC le 20 décembre 2021



1:5 000




EMPLACEMENTS RÉSERVÉS	ER	SURFACE (en m²)
Aménagement de la RD 124 / Bénéficiaire : CD 53	ER 65	1635
Aménagement de la RD 124 / Bénéficiaire : CD 53	ER 65	1671
Aménagement de la RD 124 / Bénéficiaire : CD 53	ER 66	1351
Aménagement de la RD 124 / Bénéficiaire : CD 53	ER 66	1586
Aménagement de la RD 124 / Bénéficiaire : CD 53	ER 66	5793
Aménagement de la RD 124 / Bénéficiaire : CD 53	ER 66	2741
Aménagement de la RD 32 / Bénéficiaire : CD 53	ER 67	663
Aménagement de la RD 32 / Bénéficiaire : CD 53	ER 67	92
Aménagement de la RD 32 / Bénéficiaire : CD 53	ER 67	1094
Aménagement de la RD 32 / Bénéficiaire : CD 53	ER 67	2050
Aménagement de la RD 32 / Bénéficiaire : CD 53	ER 67	268
Aménagement de la RD 32 / Bénéficiaire : CD 53	ER 67	446
Aménagement de la RD 32 / Bénéficiaire : CD 53	ER 67	1227
Aménagement de la RD 32 / Bénéficiaire : CD 53	ER 67	2500
Aménagement de la RD 32 / Bénéficiaire : CD 53	ER 67	550
Aménagement de la RD 32 / Bénéficiaire : CD 53	ER 67	2848
Aménagement de la RD 124 / Bénéficiaire : CD 53	ER 68	2430
Aménagement de la RD 124 / Bénéficiaire : CD 53	ER 68	769
Aménagement de la RD 124 / Bénéficiaire : CD 53	ER 68	5339
Aménagement de la RD 124 / Bénéficiaire : CD 53	ER 68	2184
Parc de site multi-activités / Bénéficiaire : C+commune	ER 69	7222
Pré-aménagement agricole / Bénéficiaire : C+commune	ER 75	1433

Références	AP	Surface (en m²)
53158	AP 1 La Prairie	1558

La légende indique systématiquement l'ensemble des thématiques identifiées sur le territoire intercommunal (par choix de simplification).
Toutes les communes ne sont pas pour autant dotées de toutes les thématiques citées ci-après sur leur territoire.

INFORMATIONS

- Cours d'eau et écoulements
- Cavités naturelles
- Zones de recherche et d'exploitation de carrière
- Lotissements

PRESCRIPTIONS

- Arbre remarquable
- Haies à créer pour le renforcement des continuités écologiques
- Linéaire commercial à préserver
- Chemin à préserver
- Espaces boisés classés
- Secteurs avec limitation de la constructibilité ou de l'occupation pour des raisons de nuisance ou de risque

ZONAGE

ZONE URBAINE

- Ua - Tissu bâti ancien
- Ub - Tissu urbain périphérique
- Ui - Équipements collectifs
- Ue - Activités économiques
- Ueb - Site industriel de La Forge à Port-Brilet
- Uem - Zone d'activités de La Meslerie
- Us - Zone urbaine spécifique

ZONE A URBANISER

- 1AUe - A urbaniser à vocation économique à court ter
- 1AUh - A urbaniser à vocation habitat à court ter
- 1AUI - A urbaniser à vocation équipements et loi
- 2AUh - A urbaniser à vocation habitat à long ter

ZONE NATURELLE

- N - Naturelle
- Nas - STECAL destiné à l'installation d'abris pour animaux
- Nc - STECAL dédié au maintien et au développement des carrières
- Ncp - STECAL destiné à l'installation de cabanes de chasse et de pêche
- Nf - Secteur destiné à l'exploitation des forêts
- Ni - Secteur destiné à des équipements de loisirs
- N1 - STECAL destiné au développement de gîtes
- N2 - STECAL destiné au maintien et au développement de camping
- N3 - STECAL dédié aux loisirs motorisés
- N4 - STECAL dédié aux activités de comité d'entreprises

ZONE AGRICOLE

- A - Agricole
- Ab - STECAL destiné à développer des activités non agricoles
- Ae - STECAL destiné aux activités équestres et hippiques
- As - STECAL destiné au stationnement
- Ar - STECAL destiné à la production d'énergies renouvelables
- Ap - Agricole sans aucune construction
- Auh - STECAL destiné à développer des activités non agricoles et à accueillir de nouvelles construction d'habitation

